

Ne pas remplir

N° contrat \_\_\_\_\_

Nb de leçons à facturer \_\_\_\_\_

Remarques \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

F  M

Date de naissance \_\_\_\_\_

Rue/No \_\_\_\_\_ NPA/Localité \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_ Tél. portable  Élève  Si mineur, parent \_\_\_\_\_

Autre-s membre-s de la même famille inscrit-s  Non  Oui Prénom-s \_\_\_\_\_

Comment avez-vous connu l'école ?  Site internet  Facebook  Publications  Connaissances  Autres \_\_\_\_\_

Tarif semestriel – 17 cours par semestre

**10%** à partir du 2<sup>e</sup> membre de la même famille – **10%** à partir du 2<sup>e</sup> cours

### INSTRUMENTS

#### Dès 6 ans

- Batterie  Beatbox  
 Guitare  
 Basse  
 Piano  
 Chant

### INDIVIDUELS

- 30' \_\_\_\_\_ 646.-  
 45' \_\_\_\_\_ 969.-  
 60' \_\_\_\_\_ 1 292.-

### DUO

- 30' \_\_\_\_\_ 510.-  
 45' \_\_\_\_\_ 765.-  
 60' \_\_\_\_\_ 1 020.-

### OPTION +

#### Un minimum de pratique est requis

- 16 cours individuels  
 3 ateliers en groupe de 60'  
 1 concert  
 30' \_\_\_\_\_ 698.-  
 45' \_\_\_\_\_ 978.-  
 60' \_\_\_\_\_ 1 258.-

### SEMESTRE PERSONNALISÉ

#### Pas de réduction accordée

- Cours à planifier à l'avance  
 30' \_\_\_\_\_ 42.-  
 45' \_\_\_\_\_ 63.-  
 60' \_\_\_\_\_ 84.-

Sans renouvellement

Nb de cours \_\_\_\_\_

### COLLECTIFS

#### Essai gratuit

- Éveil musical \_\_\_\_\_ 340.-  
 4-6 ans / 45' / 3-10 participants  
 Paiement en 2 fois maximum  
 Éveil vocal \_\_\_\_\_ 340.-  
 6-8 ans / 45' / 3-10 participants  
 Paiement en 2 fois maximum  
 Groupe vocal \_\_\_\_\_ 170.-  
 8-15 ans / 60' / 6-20 participants  
 Paiement en 1 fois  
 Chorale \_\_\_\_\_ 170.-  
 Dès 16 ans / 90' / 8-40 participants  
 Paiement en 1 fois

### FACTURATION SEMESTRIEL

- 1x  2x  4x  
 Taxe unique d'immatriculation \_\_\_\_\_ 40.-

### IMPORTANT :

Les factures et les communications sont transmises par e-mail.

Le présent formulaire tient lieu de contrat. En le signant, j'atteste l'avoir lu et accepte les conditions d'inscription de l'école.

À retourner par courrier postal uniquement.

Lieu et date \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

(du représentant légal pour les mineurs)



**leson.ch**  
École de musique

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

### I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### A ANNÉE SCOLAIRE

1. L'année scolaire est divisée en deux semestres.  
**Semestre été :** fin août à fin janvier  
**Semestre hiver :** début février à fin juin
2. Les vacances et les jours fériés sont définis par le plan scolaire des lycées du canton de Neuchâtel.
3. Les cours coïncidant avec des jours fériés sont d'office reportés à une date ultérieure.

#### B FRAIS D'INSCRIPTION

1. Une taxe unique d'immatriculation est perçue pour chaque nouvel élève, elle est ajoutée à la première facture.
2. Une interruption des cours de plus de quatre semestres résilie la validité de l'immatriculation.

#### C INSCRIPTION

1. Les demandes d'inscription peuvent être adressées à la direction en tout temps.
2. Lors d'inscription en cours de semestre, l'écolage est calculé en fonction du nombre de cours restants. Dès lors, certaines modalités de paiement fractionné ne sont plus possibles.
3. **Toute inscription se renouvelle tacitement de semestre en semestre**, sauf en cas de modification des conditions d'inscription ou des tarifs.

#### D TARIFS

1. Les tarifs sont valables pour toute la durée du semestre. Le formulaire d'inscription fait foi, il définit également les modalités de paiement, les réductions et les éventuels arrangements avec l'école.

#### E ENGAGEMENT

1. L'inscription engage l'élève (*ou, si mineur, son représentant légal*) pour toute la durée du semestre ou pour ce qu'il en reste.
2. Les factures doivent être acquittées dans les délais fixés. À partir du **2<sup>e</sup> rappel**, une **taxe de CHF 30.-** est perçue. En cas de rappel ignoré, la suspension des cours est immédiate, sans que l'élève ne puisse prétendre à une réduction de prix, la totalité du montant reste due.

#### F ANNULATION

1. **Toute annulation doit être adressée par écrit (courrier ou e-mail) à la direction, au plus tard un mois avant la fin du semestre en cours. Passé ce délai, l'écolage du semestre suivant est dû.**

#### G ABSENCES

1. Tout empêchement doit être annoncé au professeur 24 heures à l'avance.
2. **Un cours manqué par l'élève n'est ni remplacé ni remboursé quelle qu'en soit la cause.**
3. Les absences de longue durée avec certificat médical doivent être annoncées à la direction.
4. Un cours manqué par le professeur est d'office remplacé. Dû à ses activités musicales externes, le professeur peut ponctuellement se faire remplacer.

#### H DISCIPLINE

1. Les cours ne sont pas publics, cependant les parents et les tiers peuvent y assister occasionnellement avec l'autorisation du professeur.
2. L'école se réserve le droit de renvoyer l'élève du cours si ce dernier ne respecte pas les codes de conduites.

### II DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

#### A ASSURANCE

1. L'assurance accident est à la charge de l'élève.
2. L'école décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vols ou de dégâts concernant les effets personnels.
3. L'élève mineur est sous la responsabilité de l'école uniquement durant son cours.

#### B DROIT À L'IMAGE

1. L'école peut utiliser des images (*photos, vidéos*) ou des enregistrements sonores d'élèves, pour les publier sur son site internet, à travers différents canaux de diffusion imprimés ou électroniques, dans des publications et pour des présentations institutionnelles.

#### IMPORTANT :

**Les présentes conditions d'inscription doivent être conservées par l'élève (ou, si mineur, son représentant légal).**